

République
Française

EXTRAIT DU REGISTRE

Département de
Seine
et Marne

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de **FAREMOUTIERS**

Nombre de membres

Séance du 5 novembre 2024

Afférents au Conseil
Municipal : 23

En exercice : 21

Qui ont pris part à la
délibération :
18

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 novembre, à 20 heures 00,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CAUX Nicolas, Maire.

**Date de la
convocation :**
28/10/2024

Présents : Nicolas CAUX, Benjamin PARAVY, Nathalie DEPLANQUE, Didier COLIN, Bruno DUMONT, Sonia HABAY, Lysiane CAVIC, Frédéric BOUIGE, Muriel BERNARD, Isabelle AUBERTIN, Donatienne PIPART, Marie-Thérèse LEMAY, Michel CLOUET

Pouvoirs :

Marie-Claude POVIE a donné pouvoir à Nicolas CAUX
Isabelle TARQUIN a donné pouvoir à Nathalie DEPLANQUE
Alain BENOIST a donné pouvoir à Didier COLIN
Cindy BERTOT MAYEUR a donné pouvoir à Sonia HABAY
Frédéric COIBION a donné pouvoir à Benjamin PARAVY

Secrétaire de séance : Benjamin PARAVY

Délibération n°2024/031

Objet de la délibération : **DESAFFECTATION DE LA PARCELLE SITUEE ENTRE LE 125 ET LE 145 RUE DU CHAMP CROISE**

Vu le CGCT,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 17 novembre 2023 au 2 décembre 2023 portant sur le déclassement du domaine public communal de la parcelle située en le 125 et le 145 rue du Champ Croisé.

Considérant le rapport et les conclusions motivées de l'expert en date du 9 décembre 2023, et son avis favorable au projet de déclassement du domaine public routier communal d'une emprise de 140 m² située en le 125 et le 145 rue du Champ Croisé.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de constater la désaffectation de la parcelle située en le 125 et le 145 rue du Champ Croisé,
- d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé communal,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaire à l'effectivité de ladite désaffectation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil décide :

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le 13/11/2024

Reçu en préfecture

ID : 077-217701762-20241105-2024_031_1-DE

- de constater la désaffectation de la parcelle située en le 125 et le 145 rue du Champ Croisé,
- d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé communal,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaire à l'effectivité de ladite désaffectation.

Le Maire,
Nicolas CAUX

Le secrétaire de séance
Benjamin PARAVY



A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Mairie de FARGES-TOULERS' and 'et Mairie'.



A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.